

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD,

Nous remercions une fois encore les personnels de la DOS : c'est en très grande partie grâce aux documents préparatoires complets et à la clarté de leurs réponses lors des GT que nous pouvons réaliser un travail de qualité dans le cadre du CSA-SD.

Si notre organisation syndicale a fait le choix de siéger dans les instances consacrées aux mesures de carte scolaire second degré, c'est que nous avons encore la sensation d'y être écoutés – à défaut d'y être toujours entendus – et que nous croyons encore y obtenir quelques avancées. Si toutefois vous accédez, Madame la Directrice Académique, à nos quelques demandes d'amélioration du projet, celles-ci demeureront marginales, dans un contexte où, après des années de suppressions de postes, créer des postes aurait permis d'alléger réellement les effectifs dans les classes, de travailler en petits groupes, de stabiliser les options...

Le projet de création/suppression de postes présenté par la Direction Académique fait apparaître 81 suppressions et 64 créations, soit un solde négatif de 17 postes. Si la majorité des postes supprimés sont des chaires vacantes, cela ne signifie pas pour autant que l'enseignement de la discipline n'était pas assuré par un personnel affecté à titre provisoire (TZR, contractuel, stagiaire ...). Ces suppressions de chaires vacantes auront donc un impact sur le taux d'encadrement dans les collèges et lycées à la rentrée 2023, et signent une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude pour nos élèves. Sans surprise, la discipline la plus touchée est la technologie, avec la suppression de 17 chaires, mais aussi une forte diminution des BMP dont le volume passe de 294 à 150 heures, soit l'équivalent de 8 ETP. Viennent ensuite l'Eco-Gestion, l'Allemand (- 4 postes), les Lettres Classiques (- 3) les SVT (- 3), l'Italien et les SII (-2) et le Russe. Nous alertons sur le fait que lorsque l'unique chaire d'une discipline est fermée et remplacée par un BMP, cela fragilise la pérennité de l'enseignement de la discipline dans l'établissement, en particulier en Lettres Classiques et en Langues Vivantes. Concernant notamment les postes d'Allemand et d'Italien supprimés, nous demandons que soit systématiquement examinée la possibilité de création d'un poste à complément de service. Nous demandons également le maintien du poste de Russe du Lycée des 7 Mares, contre la suppression duquel l'établissement est fortement mobilisé. Quelle que soit la discipline, lorsqu'une création de poste n'est pas possible, nous réclamons l'abondement des BMP proches de 18h afin de permettre l'affectation d'un maximum de TZR à plein temps dans un seul établissement. Nous souhaitons également que soit créé, lorsque cela est possible, une chaire spécifique FLS dans les établissements ayant une UPE2A pérenne, afin de favoriser l'affectation de personnels titulaires. Pour la voie professionnelle, le ministère avait affirmé en date du 10 janvier maintenir les moyens, et que des informations seraient envoyées en direction des recteurs en ce sens dans leurs académies. Force est de constater que ce n'est pas le cas, le département des Yvelines (à l'instar de l'académie d'ailleurs) rend 6 postes alors même que le département va accueillir 174 élèves de plus. Bien entendu, l'extinction progressive de plusieurs filières GA est responsable d'une grande partie de la fermeture des postes, néanmoins d'autres en électrotechnique (Vaucanson) ou en ébénisterie (Bolland) posent question ainsi que le dernier support Lettres-espagnol sur Simone Weil à Conflans-Saint-Honorine.

Les réponses apportées en GT sur le financement des chaires spécifiques du lycée International de Saint Germain en Laye ne nous satisfont pas. Elles devraient, selon nous, être entièrement financées par le Ministère puisqu'elles relèvent du mouvement spécifique national. Le fonctionnement actuel conduit à

financer sur le budget départemental des chaires qui sont, de surcroît, soustraites au mouvement ordinaire, et attribuées dans la plus grande opacité. Ceci parfois sans que rien ne justifie le profilage du poste, en l'absence de fiche de poste rédigée par le chef d'établissement. Quatre postes de CPE à complément de service ont été créés l'an dernier, alors que les CPE sont exclus de la liste des corps susceptibles de compléter leur service dans un autre établissement, comme l'indique le décret du 20 août 2014. La nature des missions des CPE rend impossible d'assurer efficacement l'ensemble de celles-ci efficacement dans plusieurs établissements à la fois. Nous avons pointé l'an dernier le risque de fragilisation des collègues et des équipes au détriment des élèves et des familles, en inscrivant dans la durée des situations précaires sur le plan professionnel et humain. Les difficultés rencontrées cette année au collège les Molières des Essarts le Roi en sont une désolante illustration. Nous demandons que, partout où ces compléments de services illégaux ont été créés, cette anomalie soit corrigée en ajoutant des moyens supplémentaires dans ces établissements, pour recréer des supports à temps plein. Dans les établissements où des personnels titulaires ont été nommés sur des postes à complément de service, nous réclamons qu'une mesure de réaffectation sur un poste à temps plein leur soit proposée.

Ces quelques propositions en vue d'améliorer les conditions d'affectation des personnels demeurent marginales par rapport aux efforts auxquels il faudrait consentir en termes de créations de postes pour permettre des améliorations significatives du projet présenté. Rappelons que les suppressions de poste sont aussi l'effet de politiques éducatives pilotées par des impératifs budgétaires, à l'instar de la réforme du lycée. En plus d'impacter le nombre d'heures de DGH allouées aux établissements, elle empêche de nombreuses créations de postes dans les disciplines où subsistent jusqu'en fin d'année des incertitudes liées au choix d'enseignements de spécialité. Avec deux suppression de poste en lycée, les SVT continuent à être malmenées par la réforme du lycée. En collège, les annonces sur la « Nouvelle 6ème » (suppression de la technologie, une heure de consolidation ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, devoirs-faits obligatoires) sont dans la continuité de ces politiques. On préfère supprimer les postes vacants et imposer, à grand renfort de communication, mais sans moyens supplémentaires, de nouveaux dispositifs vides de sens, plutôt que de maintenir ou de créer les postes nécessaires pour réellement améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves.

La crise de recrutement n'est pas une fatalité. Elle est l'effet de la dégradation de nos conditions de travail liée au manque de moyens, mais aussi du pilotage néo-managérial des établissements, qui produisent une perte de sens des missions et accentue dans des proportions sans précédent le découragement des équipes, l'épuisement des personnels et l'augmentation des démissions. Les relations de travail sont aussi dégradées par l'affaiblissement du dialogue social dans les établissements. La concertation est désormais empêchée par l'absence d'obligation des chefs d'établissement de mettre en place une commission permanente, et de la convoquer avant que la répartition des moyens ne soit votée en CA. Certains chefs d'établissement refusent, au mépris du Code de l'Éducation, de consulter les Conseils d'Administration sur la répartition des moyens par discipline ou les suppressions de postes. Nous vous avons alertée en particulier, sur la situation du Lycée des Pierres Vives où le chef d'établissement a refusé de tenir un Conseil d'Administration alors même qu'une suppression de poste de SVT était envisagée. La FSU demande qu'il soit rappelé aux chefs d'établissement que les Conseils d'Administration doivent obligatoirement recueillir l'avis du CA sur les créations et suppressions de postes. Ces dernières découlant de la répartition des moyens, les TRMD doivent eux aussi être présentés et votés en Conseil d'Administration dès le mois de février.

Signe du mépris du Ministère pour le dialogue social, la suppression de la technologie en 6ème a été annoncée en janvier, en pleine période de préparation de rentrée, et la nouvelle grille horaire qui en découle sera discutée pour la première fois en Conseil Supérieur de l'Éducation aujourd'hui, deux mois après les premières annonces et le début des opérations de préparation de rentrée. Les chefs d'établissements ont été

sommés de soumettre aux Conseils d'Administration, en l'absence de tout texte réglementaire modifiant les grilles horaires et les programmes existants, des TRMD actant la suppression de la technologie en 6ème. Les votes contre les répartitions des DHG en collège, parfois à deux reprises, ont montré l'opposition de la communauté éducative à ces mesures, alors que dans le même temps rien n'est fait pour améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et favoriser leur accompagnement, notamment par la création de postes d'enseignants, de CPE, de Psy-En, de personnels administratifs, d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires.

Pour toutes ces raisons, les élus de la FSU 78 voteront contre le projet de créations et suppression de postes présenté par la Direction Académique.

Nous ne saurions conclure cette déclaration sans rappeler aussi que la crise de recrutement est l'effet de l'absence d'une véritable politique de revalorisation salariale pour nos professions. Lundi 6 Mars, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont quitté la réunion consacrée au pacte, ayant eu confirmation que ce dernier est un instrument qui ne répond en rien aux attentes des personnels et aux besoins de l'École. Loin de contribuer à la revalorisation ambitieuse et sans contreparties attendue par toutes et tous, le pacte va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels, considérablement dégrader le fonctionnement des EPLE, et accentuer encore les inégalités salariales hommes-femmes.

Une autre réforme d'injustice sociale se profile, celle visant à réformer et dégrader nos retraites, et contre laquelle se mobilisent depuis le 19 janvier des millions de manifestants, avec le soutien de plus de 90 % de la population. Devant l'ampleur historique de ce mouvement de protestation, le Président de la République est non seulement resté sourd aux revendications des travailleurs et des travailleuses de ce pays, mais a opposé une fin de non-recevoir à la demande de rencontre exprimée par l'intersyndicale au lendemain de la journée de grève de manifestation du 7 mars.

Pour nos organisations, cette absence de réponse constitue un grave problème démocratique. Elle conduit inmanquablement à une situation qui pourrait devenir explosive, dont le Président de la République et le gouvernement, par leur refus de dialoguer, porteront l'entière responsabilité.

Le mouvement massif contre la réforme des retraites met en lumière le rapport au travail de toutes celles et tous ceux qui subissent au quotidien des conditions de travail dégradées, rendant d'autant plus injuste et brutal le projet de les faire travailler plus longtemps. Le report de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation pénaliseront particulièrement les femmes, en amplifiant les écarts de revenus homme/femme dans le calcul du montant des pensions de retraite, en ne prenant pas suffisamment en compte les carrières hachées, les temps partiel imposés, l'avancement de carrière moins rapide, le moindre accès aux primes et aux heures supplémentaires, dont les femmes sont les victimes. Ces injustices seront particulièrement criantes dans l'Éducation Nationale, dont les professions sont fortement féminisées, et plus encore pour les personnels précaires tels que les contractuelles et les AESH.

La journée de grève et de manifestation d'hier mercredi 15 mars n'a mis fin ni à la sécheresse, ni à l'épidémie de papillomavirus. Elle a en revanche de nouveau rassemblé dans la rue plus d'1,5 million de manifestants qui ont massivement exprimé leur rejet du projet de réforme des retraites porté par le gouvernement. Aujourd'hui jeudi 16 mars, journée de l'examen de cette réforme à l'Assemblée Nationale, les travailleurs et travailleuses de tous les secteurs professionnels mobilisés sont invités à poursuivre les actions. Forte du soutien de l'opinion, la FSU s'engagera également dès la semaine prochaine dans les campagnes décidées par l'intersyndicale permettant d'obtenir le retrait de ce projet et qu'enfin l'opinion publique massivement opposée à cette réforme soit entendue.